

**Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue au lieu ordinaire des séances, au Club-Nautique de Lac-Sergent, le lundi 21 septembre 2015, à 19H30**

**1. OUVERTURE**

**Présences**

Monsieur Denis Racine, maire  
Monsieur Mario Émond, conseiller  
Madame Hélène D. Michaud, conseillère  
Monsieur André Métivier, conseiller  
Monsieur François Garon, conseiller

**Absences**

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et monsieur Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 26 personnes.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

- 
- |                |  |
|----------------|--|
|                | <b>1. Ouverture</b>  |
|                | <b>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>   |
|                | <b>3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour</b>   |
|                | <b>4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 août 2015 et de la séance extraordinaire du 31 août 2015</b>  |
|                | <b>5. Correspondance : Voir liste</b>  |
|                | <b>6. Trésorerie :</b>   |
|                | 6.1 Rapport financier au 31 août 2015  |
|                | 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 8 – août 2015 »  |
|                | 6.3 Présentation des « Comptes à payer - septembre 2015 »  |
|                | <b>7. Dépôt de documents</b>   |
|                | 7.1 État des résultats au 31 août 2015   |
|                | 7.2 CCU - Procès-verbal de la séance du 5 août 2015  |
| <b>AJOUT</b>   | 7.3 Liste des permis émis pour le mois d'août 2015   |
|                | <b>8. Avis de motion</b>   |
|                | <b>9. Règlements</b>   |
|                | 9.1 Règlement numéro 320-15 ordonnant la préparation de plans et devis préliminaires pour la construction d'un réseau collecteur d'égout et décrétant à ces fins un emprunt de 200 000\$                           |
| <b>REPORTÉ</b> | 9.2 Premier projet de règlement 321-15 rendant obligatoire l'ajout d'un système tertiaire de désinfection et de déphosphatation lors de la construction de certains types de systèmes de traitement des eaux usées |
|                | <b>10. Résolutions</b>   |
|                | 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA   |
|                | 10.2 Nomination d'un maire suppléant pour la période de novembre 2015 à avril 2016   |
|                | 10.3 Programmation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018  |
|                | 10.4 Acomba – adhésion à la sauvegarde en ligne  |
|                | 10.5 Groupe Roger Faguy inc. / entretien préventif de la génératrice   |
|                | 10.6 Accréditation des professionnels qui préparent des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques   |
| <b>RETIRÉ</b>  | 10.7 Mandat pour un plan directeur d'environnement   |
|                | 10.8 Avis de condoléances – Frère Ernest Morency, F.N.D.M.   |
| <b>AJOUT</b>   | 10.9 Achat d'une armoire vitrée  |

- AJOUT** 10.10 Analyse de données pour la production d'un prospectus et d'un argumentaire en faveur du projet d'égout collecteur
- AJOUT** 10.11 Demande d'aide financière pour la construction d'un abribus (versement)
11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
13. **Deuxième période de questions**
14. **Clôture de la séance**
15. **Levée de l'assemblée**
- 

15-09-215 **II EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été soumis en y apportant toutefois les modifications suivantes :

**Les points suivants sont ajoutés**

- 7.3 Liste des permis émis pour le mois d'août 2015
- 10.9 Achat d'une armoire vitrée
- 10.10 Analyse de données pour la production d'un prospectus et d'un argumentaire en faveur du projet d'égout collecteur
- 10.11 Demande d'aide financière pour la construction d'un abribus (versement)

**Les points suivants sont retirés**

- 9.2 Premier projet de règlement 321-15 rendant obligatoire l'ajout d'un système tertiaire de désinfection et de déphosphatation lors de la construction de certains types de systèmes de traitement des eaux usées
- 10.7 Mandat pour un plan directeur d'environnement

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2015**

Séance ordinaire du 17 août 2015

15-09-216 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la greffière soit et est dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015.

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015 soit et est approuvé.

**QUE** monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 31 août 2015

15-09-217 **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la greffière soit et est dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2015.

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2015 soit et est approuvé.

**QUE** monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois d'août 2015 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 AOÛT 2015**

À la demande de monsieur Denis Racine, maire, la secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 31 août 2015.

15-09-218

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier au 31 août 2015 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE NO 8 / AOÛT 2015**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La liste détaillée des chèques pour la période 8 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 94 751.08 \$ est annexée au présent procès-verbal.

15-09-219

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ladite liste de chèques émis pour le mois d'août 2015 soit adoptée telle que présentée.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2015**

À la demande de monsieur Denis Racine, maire, la secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de septembre 2015.

15-09-220

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer au montant 26 546.16 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 26 546.16 \$.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

7.1 **État des résultats au 31 août 2015**

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 août 2015.

7.2 **CCU - Procès-verbal de la séance du 5 août 2015**

Monsieur Mario Émond, conseiller, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 5 août 2015.

7.3 Liste des permis émis pour le mois d'août 2015

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexée au présent procès-verbal, la liste des permis émis pour le mois d'août 2015.

8. AVIS DE MOTION9. RÈGLEMENTS9.1 Règlement numéro 320-15 ordonnant la préparation de plans et devis préliminaires pour la construction d'un réseau collecteur d'égout et décrétant à ces fins un emprunt de 200 000\$

**ATTENDU QUE** des travaux de construction d'un réseau d'égout sont nécessaires;

**ATTENDU QUE PRÉALABLEMENT** à ces travaux, la Ville doit faire préparer les plans et devis préliminaires et définitifs;

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent ne dispose pas actuellement des sommes requises pour payer le coût de ces travaux;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer le coût des honoraires professionnels pour la confection des plans et devis, ainsi que tous frais inhérents, les taxes et les imprévus;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 31 août 2015 par madame la conseillère, Hélène D. Michaud;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Mario Émond, conseiller

*LE VOTE EST DEMANDÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS GARON*

	<i><b>pour</b></i>	<i><b>contre</b></i>
Monsieur Denis Racine, maire	X	
Madame Hélène D. Michaud, conseillère	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Monsieur André Métivier		X
Monsieur François Garon, conseiller		X

15-09-221

**ADOPTÉE SUR DIVISION**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 330-15 est et soit adopté et que le Conseil municipal décrète et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1 :**

Que le conseil est autorisé à emprunter une somme de **200 000 \$** pour assumer les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis préliminaires.

L'estimation détaillée des coûts préparée par **le comité de construction** datée du 3 septembre 2015 (annexe **A**), laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2 :**

Que le conseil est autorisé à dépenser une somme au montant de **200 000 \$** aux fins du présent règlement, cette somme inclut tous les frais inhérents, taxes et les imprévus, tel qu'il appert à l'annexe **B**.

**ARTICLE 3 :**

Que l'emprunt soit remboursé sur une période de 5 ans.

#### **ARTICLE 4 : SECTEUR DESSERVI PAR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Aux fins du présent règlement, il est créé un « secteur desservi par l'assainissement des eaux usées », ce secteur étant identifié par un périmètre délimité et dont copie est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme **annexe C**.

#### **ARTICLE 5 : MODE D'IMPOSITION PAR CATÉGORIE – VALEUR (100% DES SECTEURS VISÉS)**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'**annexe C**, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la *valeur* attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

<b>Catégorie d'immeubles et activités imposables</b>	<b>Nombre d'unités</b>	<b>Base d'imposition</b>
Pour chaque maison unifamiliale	<b>1</b>	
Pour chaque immeuble multifamilial	<b>1 X (nbre de logement)</b>	<b>Par logement</b>
Pour chaque chalet	<b>1</b>	
Immeuble vacant (non construit)	<b>1</b>	

Un immeuble imposable en vertu du présent règlement est un immeuble d'un propriétaire bénéficiant ou susceptible de bénéficier d'une conduite principale d'égout installée par ou pour la ville dans l'emprise de la rue, dans d'autres propriétés de la ville ou dans des droits de servitude ainsi qu'un immeuble d'un propriétaire bénéficiant ou susceptible de bénéficier d'une conduite de nature privée, laquelle est raccordée à une conduite principale d'égout installée par ou pour la ville afin de rendre disponible le service d'égout.

Nonobstant ce qui est indiqué précédemment, pour chacun des secteurs susmentionnés, aucune compensation n'est imposée pour une activité secondaire à l'intérieur d'une maison unifamiliale ou un immeuble multifamilial dans la mesure où l'activité secondaire en question respecte les normes d'urbanisme.

#### **ARTICLE 6 :**

Que s'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 7 :**

Que le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

#### **ARTICLE 8 :**

Que le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

## ARTICLE 9 :

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**RETIRÉ**

- 9.2 Premier projet de règlement 321-15 rendant obligatoire l'ajout d'un système tertiaire de désinfection et de déphosphatation lors de la construction de certains types de systèmes de traitement des eaux usées

## 10. RÉSOLUTIONS

- 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

### Permis de rénovation 170, Vieux-Chemin

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 8 septembre 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-09-222

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

### Permis de captage des eaux souterraines 1052, Grosse-Roche

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 8 septembre 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-09-223

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

### Permis de rénovation 1646, chemin de la Chapelle

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 8 septembre 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

15-09-224

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis de rénovation**                      **1742, chemin Tour-du-Lac Nord**

*Monsieur André Métivier, conseiller, informe les membres du Conseil qu'il est en conflit d'intérêts et se retire de la séance.*

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 8 septembre 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-09-225

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

*Monsieur André Métivier, conseiller, réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.*

---

**Permis de remblai**                      **1790, chemin du Tour-du-Lac Nord**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 8 septembre 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-09-226

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis construction bâtiment secondaire 1794, chemin Tour-du-Lac Nord**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 8 septembre 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-09-227

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis de rénovation 2036, chemin Tour-du-Lac Sud**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 8 septembre 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-09-228

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

**Permis de rénovation 2160, chemin Tour-du-Lac Sud**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 8 septembre 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-09-229

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---



**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 8 septembre 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-09-230

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

10.2 Nomination d'un maire suppléant pour la période de novembre 2015 à avril 2016

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q. C-19, a. 56) le Conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant ;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-09-231

**QUE** Mme Hélène D. Michaud, conseillère soit nommée maire suppléante pour une période de six mois, soit de novembre 2015 à avril 2016.

10.3 Programmation de travaux dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lac-Sergent a réalisé des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons produire avant le 15 octobre 2015, une programmation de travaux et la transmettre au Ministère afin de recevoir un versement (déposé au plus tard le 15 mars 2016) pour les travaux réalisés.

**CONSIDÉRANT QUE** la programmation devra contenir, le cas échéant, une planification réaliste des travaux prévus jusqu'au 31 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-09-232

**QUE** la Ville de Lac-Sergent atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

10.4 Acomba – adhésion à la sauvegarde en ligne

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-09-233

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale à signer l'entente d'adhésion à la sauvegarde en ligne du logiciel ACOMBA pour un montant de 14.95\$/mois incluant une sauvegarde en ligne avec supervision une fois par jour pour un forfait de 5 GO.

**LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 213-0494 Cotisations et abonnements.

10.5 Groupe Roger Faguy inc. / entretien préventif de la génératrice

15-09-234

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil octroi le contrat d'entretien préventif de la génératrice à la firme *Groupe Roger Faguy inc.* pour un montant de 371 \$ plus les taxes applicables. Ce contrat inclut l'inspection annuelle et l'ensemble de matériel, de même que les frais de déplacement et les tests avec transfert.

**LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 213-0510 HDV entretien et réparation.

10.6 Accréditation des professionnels qui préparent des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lac Sergent a adopté un règlement concernant l'émission des permis de construction d'installations septiques le 16 avril 2012, lequel stipule que la Ville accrédite, par résolution, les professionnels qui pourront préparer des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme ROY VEZINA & associé a été rachetée par NORDIKeau;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère

*LE VOTE EST DEMANDÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS GARON*

	<i>pour</i>	<i>contre</i>
Monsieur Denis Racine, maire	X	
Madame Hélène D. Michaud, conseillère	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Monsieur André Métivier		X
Monsieur François Garon, conseiller		X

15-09-235

**ADOPTÉE SUR DIVISION**

**QUE** la liste suivante des firmes de professionnels, tel que présentée par le service d'urbanisme, soit approuvée.

- BPR Groupe Conseil;
- GENIVAR;
- Enviro-Neptune inc ;
- MCI Mario Cossette inc.;
- ROCHE Ltée Groupe-Conseil;
- NORDIKeau.;
- Assaini Conseil;
- Techni-Terra inc;

**RETIRÉ**

10.7 Mandat pour un plan directeur d'environnement

10.8 Avis de condoléances – Frère Ernest Morency, F.N.D.M.

**ATTENDU** le décès survenu de Frère Ernest Morency, membre de la Congrégation des Frères de Notre-Dame de la Miséricorde à Lac-Sergent. Frère Morency cumulait 73 ans de vie religieuse et 30 ans de vie sacerdotale;

**15-09-236** **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances aux membres de sa famille éprouvée ainsi qu'à la communauté des Frères de N.D. de la Miséricorde de lac Sergent.

**QU'**une somme de vingt-cinq (25) dollars soit versée à la mémoire de Frère Ernest Morency à la *Fondation des services santé et sociaux de Portneuf*.

**AJOUT** 10.9 Acquisition d'une armoire vitrée

**15-09-237** **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil procède à l'acquisition d'une armoire vitrée auprès de « Mobilier International » pour un montant de 1 349.81\$ incluant les taxes et la livraison.

**LA** présente résolution tient lieu de contrat.

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire Gestion administrative et financière / matériel promotionnel 213-0342.

**AJOUT** 10.10 Analyse de données pour la production d'un prospectus et d'un argumentaire en faveur du projet d'égout collecteur

**15-09-238** **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil mandate la firme *WaterShed Monitoring* pour un montant de 1 241.73 \$ incluant les taxes pour la production d'un prospectus et d'un argumentaire en faveur du projet d'égout collecteur.

**LA** présente résolution tient lieu de contrat.

**ET QUE** cette dépense soit imputée à même les surplus accumulés et non réservés.

**AJOUT** 10.11 Demande d'aide financière pour la construction d'un abribus (versement)

**ATTENDU** la convention d'aide à la construction d'un abribus adopté le 19 janvier 2015 entre la Ville de Lac-Sergent et l'Association des propriétaires du chemin des Hêtres;

**ATTENDU** qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives pour une somme n'excédant pas cinq mille / 5 000 dollars;

**ATTENDU** la facture présentée par l'APDH de l'entreprise *Construction NIVO, entrepreneur général* au montant de 4 989.92\$ incluant les taxes;

**15-09-239** **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac Sergent autorise le versement de la somme de 4 989.92\$ à la firme Construction NIVO, entrepreneur général pour la construction d'un abribus sur le chemin des Hêtres.

**LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 235-5411 – Transports / circulation – serv. professionnels.

11. **SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Plusieurs questions concernant le projet du réseau d'égout sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 22H30.

15-09-240

**Certificats de crédits**

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Denis Racine**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière